



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 39630

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les inquiétudes d'un certain nombre de professionnels et de justiciables concernant l'éventuelle suppression de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Carpentras (84200). La confirmation d'une telle décision aurait inévitablement des conséquences particulièrement graves et préjudiciables, aussi lui demande-t-il de lui indiquer sa position sur cet important dossier.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'évolution de la carte judiciaire constitue un élément essentiel de la réforme d'ensemble de la justice qu'elle a engagée, visant à moderniser son fonctionnement, à faciliter l'accès des citoyens au droit ainsi que leur accueil dans les tribunaux. A cette fin, et dans un souci de concertation, a été créée auprès du directeur des services judiciaires une mission de réforme de la carte judiciaire. Le premier objectif qui lui a été assigné concerne la carte des tribunaux de commerce qui devra être entièrement redessinée avant la fin de l'année 2000. Les travaux de la mission à la réforme de la carte judiciaire sont conduits selon une procédure adaptée à chaque type de juridiction et en tenant compte des réalités locales, du souci d'aménagement du territoire mais, également, d'autres impératifs tels que le renforcement de la présence du parquet ou l'introduction de la mixité dans les tribunaux de commerce. Il n'est pas envisagé de remettre en cause l'existence de chambres commerciales dans les juridictions de droit commun. De même, la réforme de l'implantation territoriale des juridictions autres que les tribunaux de commerce n'est pas à l'ordre du jour. Lorsque cette phase sera mise en oeuvre, elle sera annoncée et, en toute hypothèse, conduite dans le cadre d'un dialogue approfondi. Toutes interrogations sur l'avenir des tribunaux de grande instance sont donc prématurées à ce stade.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39630

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7386

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1511